

Détecteur d'Inactivité

Qu'est-ce qu'un détecteur d'inactivité ?

Il s'agit d'un détecteur équipé d'un capteur de mouvement infra-rouge. Une fois installé et programmé, il détecte toute inactivité du bénéficiaire supérieure à 12 heures ⁽¹⁾.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le détecteur est installé dans un endroit "passage régulier" du domicile, par exemple à proximité des toilettes ou de la cuisine, afin qu'il puisse bien percevoir les déplacements du bénéficiaire durant la journée ou la nuit.

En cas d'absence de mouvements durant une période de 12 heures⁽¹⁾, une alarme relayée par le transmetteur de téléassistance envoie automatiquement une alerte au centre d'écoute.

La communication avec le transmetteur de Téléassistance est sans-fil utilisant la fréquence européenne dédiée à l'alarme sociale, 869MHz, permettant une efficacité et une sécurité optimales.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Tous les bénéficiaires peuvent avoir besoin d'un détecteur d'inactivité.

Le détecteur d'inactivité est idéal pour les personnes âgées ou malades qui connaissent des troubles de l'équilibre ; celles qui sortent de l'hôpital et qui nécessitent une attention particulière ; ou encore les personnes souffrant de maladies chroniques telles que l'épilepsie ou le diabète.

Le matériel



- Autonomie de 18 mois ⁽²⁾.
- Alerte automatique en cas de défaut du détecteur ⁽²⁾.
- Compatible avec les animaux domestiques.
- Entièrement sans fil, installation facile et peu invasive.

Souscription

Le détecteur d'inactivité est un complément au dispositif de téléassistance du domicile.

Le tarif mensuel est de seulement 3,60€ TTC ⁽³⁾.

- (1) La période peut être ajustée à 24 heures en fonction du rythme de vie de l'abonné.
- (2) La maintenance est assurée par VITARIS. En cas de défaut technique ou de batterie basse, le détecteur alertera automatiquement le centre d'écoute.
- (3) Tarif mensuel pour l'année 2017. Prix révisé chaque année au 1^{er} janvier.

